Centre technique des industries des Equipements pour véhicules - CETIEV Région de Casablanca-Settat

Cahier des prescriptions spéciales
Achat de mobilier de bureau pour le centre technique des industries des équipements pour véhicules CETIEV

RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° CETIEV/01/2026

ENTRE-LES SOUSSIGNES

Centre Technique des Industries des Equipements pour Véhicules -CETIEV-,
Complexes des Centres techniques, Route BO 50, Sidi Maârouf, Casablanca Maroc,
Représenté par son directeur général, M Abdelhakim REDA

Maitre d'ouvrage.

D'une part

ET

• Pour les personnes physiques :

Le, soussigne…….(Prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propres compte, adresse du domicile élu……affilie a la CNSS sous le N° et

enregistré au registre de commerce de……... Sous le N°……. .N° de la taxe professionnelle

• Pour les personnes morales :

Le, soussigné…… (Prenom, nom et qualite au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de ……(Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de ……
Adresse du siège social de la société …….

Adresse du domicile élu …….

Affiliée a la CNSS sous le n°……(1)
Inscrite au registre du commerce……(localité), sous le n°…….(1) n° de patente…….(1)N° du compte courant de patente(1)N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR…….(RIB)

Denomme ci-après par le « titulaire »

D'autre part

II a été arrête et convenu ce qui suit

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 1 : Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres ouvert a pour objet l'achat du mobilier de bureau pour le centre technique des industries des équipements pour véhicules au site CETIEV Sis complexe des centre techniques boulevard 60 Sidi Maârouf Casablanca.

ARTICLE 2 : Mode de passation

Le marché qui sera issu du présent appel d'offres est passé en application des dispositions de l'alinéa 1 §1 et l'alinéa b § 3 de l'article 19, du § 1(a/c/d/e) et de l'alinéa b §3 de l'article 20 du décret N°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marches publiques.

ARTICLE 3 : Lieu d'exécution

Centre technique des industries des équipements pour véhicules au site CETIEV Sis complexe des centre techniques boulevard 60 Sidi Maârouf Casablanca.

ARTICLE 4 : Pieces constitutives du marché

Les documents constitutifs du marché comprennent :

- Copie de l'avis d'appel d'offres ;
- Le cahier des prescriptions spéciales ;
- L'acte d'engagement ;
- Le bordereau des prix-détail estimatif ;
- Déclaration sur l'honneur ;
- Le règlement de consultation.

ARTICLE 5 : Etablissement des prix

Conformément à l'article 15, paragraphe 1 du décret 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marches publiques, les prix du marché, qui sera issu du présent appel d'offres, sont fermes et non révisables. Ils doivent s'entendre tous frais et taxes compris.
Les offres de prix doivent être établies conformément aux bordereaux des prix - détail estimatif.
Lors de l'établissement des prix, les sociétés étrangères doivent tenir compte de la déduction d'une retenue à la source de 20% de la TVA et de 10% de l'Impôts sur les Société conformément à la législation en vigueur

ARTICLE 6 : Delai de notification de l'approbation

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date d'ouverture des plis et ce conformément à l'article 143 du décret n° 222-421 du 08/03/2023.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maitre d'ouvrage. Dans ce cas mainlevée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

Toutefois, le maitre d'ouvrage peut avant l'expiration du délai vise à l'alinéa ci-dessus, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour une période supplémentaire ne dépassant pas trente (30) jours. L'attributaire doit faire connaitre sa réponse avant la date limite fixée par le maitre d'ouvrage.
En cas de refus de l'attributaire, main levée lui est donnée de son cautionnement provisoire.

ARTICLE 7 : Formalités d'enregistrement

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités d'enregistrement conformément à la règlementation en vigueur.
Le titulaire doit acquitter les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et d'enregistrement du marché, tels que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 : Delai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à trente jours (30) jours à compter de la date fixée dans l'ordre de service de commencement de l'exécution des prestations.

ARTICLE 9 : Conditions de livraison

Avant le commencement de la production, le titulaire est tenu de présenter, sept (7) jours à compter de la date fixée dans l'ordre de service de commencement de l'exécution des prestations, au maitre d'ouvrage :

- un échantillon des articles N° 1,8,9,10,11,12,15,16 et 17 dont les fiches techniques sont présentées dans les délais et formalités conformément au règlement de la consultation pour validation technique des articles, afin de garantir la conformité des articles proposés aux spécifications techniques et pour assurer une évaluation objective des technologies et matériaux retenus et ce, avant le lancement de la production. La durée de validation par le maitre d'ouvrage n'est pas incluse dans le délai d'exécution.

- **Un document ou sa copie certifiée conforme justifiant que les tissus utilisent pour le revêtement des fauteuils et des banquettes sont certifies anti-feu classe M1.**

Les livraisons seront effectuées, aux frais du titulaire et sous sa responsabilité, au niveau du site du CETIEV mentionné à l'article n°3 ci-dessus, selon un planning à établir d'un commun accord entre les deux parties.

Le maitre d'ouvrage peut faire appel, à ses frais, a un laboratoire pour contrôler la qualité du tissu et des matériaux.

ARTICLE 10 : Réception provisoire

Avant toute livraison, le fournisseur devra inviter le centre technique à désigner une commission chargée de contrôler la conformité de l'article à tous les points de vue avec les spécifications du marché et à la documentation présentée lors de la procédure d'appel d'offres.

Quand elle constate que les fournitures ne répondent pas aux spécificités exigées, la commission refuse de prononcer la réception. Le fournisseur dispose d'un délai de dix (10) jours pour présenter ses observations. Passé ce délai, la décision de la commission est irrévocable et les fournitures sont rejetées.

En cas d'acceptation par la commission des fournitures présentées, la livraison doit faire l'objet d'une attestation de réception de matériel portant le numéro d'inventaire signé conjointement par le fournisseur et la personne habilité à signer. La réception provisoire sera prononcée après livraison totale.

En cas de livraisons fractionnées, la réception provisoire ne peut être prononcée que si l'ensemble des équipements et travaux, objet du marché, sont livrés, installés et mis en main.
Outre les vérifications techniques ou de quantités propres à la réception, il sera demandé au fournisseur de procéder aux démonstrations de fonctionnement de son matériel et d'assurer ainsi sa mise en main auprès du personnel qualifié du centre destiné à le prendre en charge.
Lors de la réception, la documentation en français sera remise avec le matériel.
La réception provisoire sera prononcée au CETIEV.

Article 11 : Garantie - Délai de garantie,

Le titulaire du marché ou d'une partie, garantit que toutes les fournitures, livrées en exécution du marché, n'auront aucune défectuosité due à leur fabrication, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre. La durée de cette garantie est de douze (12) mois après prononciation de la réception provisoire.
Pendant le délai de garantie le titulaire du marché demeure responsable de ses fournitures. Si au moment de la réception définitive il est reconnu que certaines fournitures sont défaillantes, le délai de garantie est prolongé jusqu'à ce que le fournisseur ait remédié aux anomalies constatées.
Le fournisseur est tenu d'assurer dans le délai de garantie un service après-vente c'est à-dire disposer de pièces de rechange et de représentants qualifiés dans les conditions ordinaires du commerce.
La garantie portera sur la fourniture gratuite des pièces de remplacement, les frais de main-d'œuvre et de déplacement du personnel, il est précisé que la garantie consentie s'applique à tout défaut mécanique, à tout vice de construction non imputable à une fausse manœuvre du personnel de CETIEV.

Article 12 : Réception définitive,

La réception définitive qui implique l'expiration du délai de garantie sera prononcée dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

Article 13 : Modalités de paiement.

Le paiement total, sera effectué après réception provisoire conformément aux modalités de réception fixées à l'article 10 ci-dessus. II se fera par virement au compte bancaire du titulaire sur la base d'un décompte établi par le maitre d'ouvrage et après certification du service fait.

Article 14 : Notification en cas de force majeure.

En cas de force majeur, le fournisseur doit notifier par écrit à l'administration, dans un délai de dix (10) jours, au plus, après l'événement, l'existence de la force majeure et ses conséquences. Passé ce délai, le fournisseur n'est plus admis à réclamer.
Dans le cas où il aurait été prouvé que les conséquences de la force majeure ont perturbé la réalisation du marché, les délais d'exécution de ce dernier seront suspendus et repris par ordre de service

Article 15 : Cautionnement et retenue de garantie.

Le cautionnement provisoire est fixé à 36 060,00 DH.
Le concurrent retenu devra remplacer la caution provisoire, par une caution définitive fixée a 3 % du montant initial du marché arrondi au dirham supérieur, dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.
Le cautionnement définitif sera restitué ou la caution qui le remplace et libérée dès la signature du PV de la réception définitive des travaux.
Une retenue de garantie sera prélevée sur les acomptes. Elle est égale à dix pour cent (10%) du montant de chaque acompte. Elle cessera de croître lorsqu'elle atteindra sept pour cent (7 %) du montant total du marché.
La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande du fournisseur, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
La retenue de garantie est restituée ou la caution qui la remplace est libérée à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dès la signature du PV de la réception définitive des travaux.

ARTICLE 16 : Assurances et responsabilités.

Avant le commencement des prestations, le Titulaire doit adresser au maitre d'ouvrage, une ou plusieurs attestations délivrées par un ou plusieurs établissements agrées a cet effet justifiant la souscription d'une ou de plusieurs polices d'assurances pour couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché, et précisant leurs dates de validité, et ce conformément à l'article 25 du C.C.A.G-T.

Article 17 : Pénalité de retard.

A défaut d'exécution des travaux dans le délai prescrit, il sera appliqué une pénalité pour chaque jour de retard. Cette pénalité de 1/1000 du montant initial du marché par jour calendaire de retard sans toutefois dépasser 10% du montant initial du marché. Les pénalités seront déduites d'office et sans mise en demeure préalable des factures des sommes dues au fournisseur.

ARTICLE 18 : Règlement des différends litiges.

Les litiges qui se produiraient à l'occasion de l'exécution du marché seront régis en application des dispositions des articles 81, 82, 83 et 84 du CCAG-T.

ARTICLE 20 : Résiliation du marché.

Le marché issu du présent appel d'offres, pourra être résilié dans les cas prévus par le CCAG-T et le décret no 2-22-431.

ARTICLE 21 : Election du domicile.

L'entrepreneur est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaitre au maitre d'ouvrage dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché. Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maitre d'ouvrage, par lettre recommandée avec accuse de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

CHAPITRE II : CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Numéro	Articles	Quantité
1	**Poste de travail collectif – Bench 6 personnes :** Poste de travail collectif en configuration bench pour six (6) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 4 200 mm x Profondeur : 1 600 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué de trois (3) plateaux / Dimensions unitaires des plateaux : 1 400 × 1 600 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage. • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** Goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques • **Écrans de séparation :** Trois (3) écrans frontaux / Revêtement : tissu acoustique / Système de fixation : éléments de fixation coniques à poser sur fentes • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**33**
2	**Poste de travail collectif – Bench 6 personnes :** Poste de travail collectif en configuration bench pour six (6) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 3 600 mm x Profondeur : 1 400 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué de trois (3) plateaux / Dimensions unitaires des plateaux : 1 200 × 1 400 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques • **Écrans de séparation :** Trois (3) écrans frontaux / Revêtement : tissu acoustique / Système de fixation : éléments de fixation coniques à poser sur fentes • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**5**

3	**Poste de travail collectif – Bench 2 personnes :** Poste de travail collectif en configuration bench pour deux (2) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 1 400 mm x Profondeur : 1 400 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué d'un (1) plateau / Dimensions du plateau : 1 400 × 1 400 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** Goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques • **Écrans de séparation :** Un (1) écran frontal / Revêtement : tissu acoustique / Système de fixation : éléments de fixation coniques à poser sur fentes • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**7**
4	**Poste de travail collectif – Bench 10 personnes :** Poste de travail collectif en configuration bench pour dix (10) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 6 000 mm x Profondeur : 1 400 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué de cinq (5) plateaux / Dimensions unitaires des plateaux : 1 200 × 1 400 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques • **Écrans de séparation :** Cinq (5) écrans frontaux / Revêtement : tissu acoustique / Système de fixation : éléments de fixation coniques à poser sur fentes. • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**3**
5	**Poste de travail collectif – Bench 4 personnes :** Poste de travail collectif en configuration bench pour quatre (4) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 2 400 mm x Profondeur : 1 400 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué de deux (2) plateaux / Dimensions unitaires des plateaux : 1 200 × 1 400 mm	

	• **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques • **Écrans de séparation :** Deux (2) écrans frontaux / Revêtement : tissu acoustique / Système de fixation : éléments de fixation coniques à poser sur fentes. • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**6**
6	**Poste de travail collectif – Bench 5 personnes :** Poste de travail collectif en configuration bench pour cinq (5) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 6 000 mm x Profondeur : 800 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué de cinq (5) plateaux / Dimensions unitaires des plateaux : 1 200 × 800 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** Goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques. • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**4**
7	**Table rectangulaire (VCDY):** • **Dimensions globales :** Largeur : 4 800 mm x Profondeur : 800 mm x Hauteur : 740 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** Goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques. • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**2**

8	**Fauteuil de travail ergonomique à dossier haut, destiné à un usage bureautique intensif, comprenant les caractéristiques suivantes :** • **Dimensions globales :** Largeur : 665mm x Profondeur 570mm x Hauteur : 1145-1235mm • **Dimensions d'assise :** Largeur : 530mm x Hauteur : 505-590mm • **Dimensions du dossier :** Largeur 410-440mm x Hauteur 635mm • **Pièтement** à cinq (5) branches en nylon. Équipé de roulettes adaptées aux sols de bureaux • **Assise** en mousse injectée haute densité / Revêtement tissu ou similicuir, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Réglages :** ○ Réglage de la hauteur d'assise par vérin à gaz (lift) ○ Mécanisme synchrone permettant l'inclinaison coordonnée de l'assise et du dossier ○ Réglage de la tension du mécanisme selon le poids de l'utilisateur ○ Réglage de la hauteur du dossier via un système 'Up-Down • **Accoudoirs** en polyuréthane Réglables en 2D (en hauteur et en profondeur) • **Soutien lombaire** réglable en profondeur, intégré au dossier Ce fauteuil doit être conforme aux normes NM EN 1335-2 et NM EN 1728	**333**
9	**Casier** Bloc 12 cases fermées à clef en panneau mélaminé, ép. 19mm, cadenas de bonne qualité, Largeur : 400 mm profondeur : 400 mm avec 12 cadenas à combinaisons, Dimensions du bloc 1600 mm x 1200 mm, finition en mélamine	**17**
10	**Table de café ronde** Table de café ronde destinée aux espaces de détente, cafétérias et zones de convivialité. Conçue pour un usage collectif en environnement professionnel. **Dimensions** • Diamètre : 720 mm • Hauteur : 1100 mm (Position haute) **Plateau** • Matériau : Technopolymère haute densité • Épaisseur : 30 mm • Revêtement : polymère haute performance avec une grande résistance structurelle, aux rayures et aux UV • Coloris : Au choix du maître d'ouvrage **Structure et pièтement** • Type : Piétement central • Colonne : En aluminium anodisé ou laqué, Ø 80 mm • Finition : Peinture époxy thermolaquée • Base : à 3 branches larges et stables, en métal surmoulé avec du technopolymère, Ø 640mm • Coloris : Noir, blanc ou gris (au choix du maître d'ouvrage)	**9**

11	**Chaises de café (Tabourets)** Chaise destinée aux espaces de café, cafétérias et zones de détente, conçue pour un usage collectif intensif en environnement professionnel. • **Dimensions globales :** Largeur 460mm x Profondeur 500mm x Hauteur 1010mm • **Dimensions d'assise :** Largeur 440mm • Assise et dossier en polypropylène 100% recyclable et résistante aux rayons UV, • **Dossier** sous forme incurvée avec coins arrondis et une ouverture en forme de goutte située au niveau lombaire. Cette découpe sert de poignée de préhension facilitant la manipulation de la chaise. • **Structure :** 4 pieds métalliques en tube d'acier rond à haute résistance Ø 18 mm, épaisseur 1,5 mm, avec embouts antidérapants. Repose-pied en tube d'acier rond à haute résistance • 4 supports en polypropylène servant de liaison entre la structure et la coque via des vis de fixation.	**27**
12	**Salle de formation** Poste de travail collectif en configuration bench pour trois (3) personnes, composé des éléments suivants : • **Dimensions globales :** Largeur : 3 000 mm x Profondeur : 700 mm x Hauteur : 740 mm • **Composition :** Ensemble constitué de trois (3) plateaux / Dimensions unitaires des plateaux : 1 000 × 700 mm • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques. • **Percements pour prises :** Le perçage des plateaux au niveau des zones réservées à l'implantation des prises électriques et informatiques sera entièrement pris en charge par le fournisseur, conformément aux plans et aux besoins validés par le maître d'ouvrage.	**10**
13	**Table de réunion 1** Table de réunion composée des éléments suivants : • **Composition :** Ensemble constitué 4 modules. / Dimensions unitaires : largeur 1600, profondeur 1600, hauteur 740mm • **Gestion des câbles :** 4 top Access équipé de : 2 prises de courant et 2 RJ-45 + 1 USB + 1 HDMI ; et 4 goulottes horizontales intégrées permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques. • **Plateaux :** Matériau : panneaux en mélamine/ Épaisseur : 30 mm / Finition : mélaminée, coloris au choix du maître d'ouvrage • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble Dimensions hors tout : largeur 6400 profondeur 1600 hauteur 740mm	2

14	**Table de réunion 2** Table de réunion composée de : • **Composition :** 1 module de largeur 2400, profondeur 800, hauteur 740mm avec 1 goulotte : 1 top Access équipé de 3 prises de courant et 2 RJ45+1 USB + 1 HDMI 6 modules de largeur 1600, profondeur 800, hauteur 740mm avec 6 goulottes : 6 top Access équipé de 2 prises de courant et 2 RJ45+1 USB 1 HDMI • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** Goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques. Dimensions hors tout : largeur 9600mm, profondeur 800mm hauteur 740mm	1
15	**Table de Boxs de réunion** Table de réunion ronde diamètre 1200 haut 740mm Plan de travail en panneau de particules mélaminé ép. 30mm Chants droits en Pvc 2mm Piétement corolle avec embase diamètre 700mm Finition en mélamine	**10**
16	**Chaises sans roulettes** Chaise polyvalente composée de : • **Dimensions globales :** Largeur 560mm x Profondeur 630mm x Hauteur 850mm • **Dimensions d'assise :** Profondeur 500mm x Hauteur 460mm • **Dimensions du dossier :** largeur 430-485 mm x hauteur 350 mm. • **Rembourrage Dossier et assise :** en mousse haute densité et revêtus en tissu • **Structure** tubulaire chromée qui maintient le dossier, forme les accoudoirs et la base porteuse de l'assise, ainsi que le piètement • **Manchettes d'accoudoirs en PU** • **Piétement** : luge chromé Ø25mm, • **Patins** : PU antidérapants et antitaches Ce fauteuil doit être conforme aux normes NM EN 16139, NM EN 1728 ou équivalent	**120**
17	**Bureau COO :** • **Composition :** 1 module de largeur 1600, profondeur 1000, hauteur 740mm avec 1 goulotte : 1 top Access équipé de 3 prises de courant et 2 RJ45+1 USB +1 hdmi 2 modules de largeur 1000, profondeur 700, hauteur 740mm avec 2 goulottes : 2 top Access équipé de 2 prises de courant et 2 RJ45+1 USB + 1 hdmi • **Structure et piétement :** Traverses horizontales tubulaires métalliques de section carrée 40x40mm. Piétement en tube acier carré 50 × 50 mm / Structure robuste assurant la stabilité de l'ensemble • **Gestion des câbles :** Goulotte horizontale intégrée permettant le passage et l'organisation des câbles électriques et informatiques.	**1**

BORDEREAU DE PRIX

Réf : AO CETIEV01/2026

Numéro de lot	Désignation de l'article	Quantité	P.U.HT	P.T.HT
			TOTAL LOT	
			TOTAL LOT	
			Total Hors Taxes	
			TVA	
			Total TTC	